



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Crédit d'Impôt pour la rénovation énergétique des petites et moyennes entreprises**

26 janvier 2021

ADEME

---



# Le crédit d'impôt

- Le plan de relance consacre 200 millions d'euros à la rénovation et la transition énergétique des PME
  - Financement de diagnostics
  - Accompagnement des artisans, commerçants et indépendants
  - Crédit d'impôt :
    - 30% des dépenses éligibles
    - Plafond de 25 000€ (soit 83 333€ HT de dépenses éligibles)

[Lien vers l'Arrêté](#)



# Conditions d'éligibilité

- Travaux réalisés par un professionnel
- Dépenses engagées jusqu'au 31/12/2021
- Bâtiment de plus de 2 ans
- Bâtiment (ou partie de bâtiment) à usage tertiaire



# Conditions d'éligibilité

- Entreprises PME
- Entreprises locataires ou propriétaires
- Soumises à l'impôt sur les sociétés ou sur les revenus
- Les dépenses affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole



# Travaux éligibles

- Isolation de rampant
  - Equipements et travaux
  - $R \geq 6\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
  - $R \geq 1,2\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$  (DOM)

RGE



# Travaux éligibles

- Isolation de mur
  - Equipements et travaux
  - Par l'intérieur ou par l'extérieur
  - $R \geq 3,7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$
  - $R \geq 1,2\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$  (DOM)

RGE



# Travaux éligibles

- Isolation de toiture terrasse
  - Equipements et travaux
  - $R \geq 4,5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$

**RGE**



# Travaux éligibles

- Chauffe-eau solaire
  - Equipements et travaux
  - Certification CSTBat, Solarkeymark ou équivalent
  - Capteurs hybrides exclus
  - Dimensionnement de l'installation à réaliser par un bureau d'étude
    - Surface de capteurs à installer
    - Les besoins annuels en eau chaude sanitaire à produire par l'énergie solaire
    - Le taux de couverture solaire
    - La production solaire utile

RGE





# Travaux éligibles

- Chauffe-eau solaire (DOM)
  - Equipements et travaux
  - Si surface de capteur < 25m<sup>2</sup>
    - Etude SOLO, SCHEFF, POLYSUN ou équivalente
  - Si surface de capteur > 25m<sup>2</sup>
    - Dimensionnement réalisé par un bureau d'études indépendant « RGE »
  - Taux de couverture solaire > 50%
  - Certification QB ou équivalent
  - Résistance à l'arrachement
  - Corrosion

**RGE**

[Tous les détails à retrouver dans l'Arrêté](#)



# Travaux éligibles

- Pompe à chaleur
  - Equipements et travaux
  - Pour les besoins de chauffage
  - Autre que air/air
  - Si puissance  $\leq 400\text{kW}$ 
    - Efficacité énergétique saisonnière  $> 111\%$  moyenne et haute température
    - Efficacité énergétique saisonnière  $> 126\%$  basse température
  - Si puissance  $> 400\text{kW}$ 
    - Electrique COP  $\geq 3,4$
    - Gaz COP  $\geq 1,3$
    - Absorption COP  $\geq 1,3$

RGE



# Travaux éligibles

- VMC simple et double flux
  - Equipements et travaux
  - Simple flux
    - Sous avis technique ou équivalent
    - Puissance électrique  $\leq 0,3$  W/(m<sup>3</sup>/h) au débit nominal
  - Double flux
    - Sous avis technique ou équivalent
    - Efficacité de l'échangeur  $\geq 75\%$  (EUROVENT « AAHE » ou « AARE ») ou équivalent
    - Puissance électrique absorbée du caisson de ventilation  $\leq 0,35$  W/(m<sup>3</sup>/h) au débit nominal et par ventilateur

RGE



# Travaux éligibles

- Réseaux de chaleur ou de froid
  - Equipements et travaux



# Travaux éligibles

- Chaudière biomasse
  - Equipements et travaux
  - Bois bûches, copeaux, granulés, briquettes, sciure
  - Production < à 12 GWh/ an
  - Etude préalable de dimensionnement établie par un bureau d'étude
  - Puissance  $\leq$  à 500 kW
    - Efficacité énergétique saisonnière  $\geq$  83%
    - + émission de particules maximum ou Flamme Verte (P < 70kW)
  - Puissance > à 500 kW
    - Rendement sur PCI  $\geq$  92%
    - + émission de particules maximum

**RGE**

[Tous les détails à retrouver dans l'Arrêté](#)



# Travaux éligibles

## • Chaudière biomasse

	P < 70kW	P ≤ 500 kW		P > 500 kW
	Toutes chaudières	Chaudière manuelle	Chaudière automatique	Toutes chaudières
Efficacité énergétique saisonnière	≥ 83%	≥ 83%	≥ 83%	≥ 92%
Emissions saisonnières de particules	Ou Flamme verte 7*	< 60 mg/ Nm3	< 40 mg/ Nm3	< 75 mg/ Nm3
Emissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO)	Ou Flamme verte 7*	< 700 mg/ Nm3	< 500 mg/ Nm3	
Emissions saisonnières d'oxydes d'azote (NOx)	Ou Flamme verte 7*	< 200 mg/ Nm3	< 200 mg/ Nm3	< 300 mg/ Nm3
Emissions saisonnières de composés organiques gazeux	Ou Flamme verte 7*	< 30 mg/ Nm3	< 20 mg/ Nm3	
		exprimées en mg/ Nm3 à 10 % d'O2		Exprimées en mg/ Nm3 sur gaz sec à 6 % d'O2

# Travaux éligibles

- Régulation ou programmation de chauffage et de ventilation
  - Equipements et travaux
  - Régulation de classe B ou A
  - Fonction de programmation d'intermittence
  - Apprentissage adaptatif de l'arrêt et du démarrage



# Travaux éligibles - DOM

- Toiture permettant la réduction des apports solaires
  - Equipements et travaux
  - Facteur solaire  $\leq 0,03$  (calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 avril 2009 modifié définissant les caractéristiques thermiques minimales des bâtiments d'habitation neufs en DOM)





# Travaux éligibles - DOM

- Protections de baies fixes ou mobiles contre le rayonnement solaire
  - Equipements et travaux
  - Facteur solaire de la baie protégée  $\leq 0,4$  (calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 avril 2009 modifié définissant les caractéristiques thermiques minimales des bâtiments d'habitation neufs)



# Travaux éligibles - DOM

- Climatiseur fixe
  - Equipements et travaux
  - De classe  $\geq A$
  - En remplacement d'un climatiseur existant
  - Puissance frigorifique maximum 8,21kW
  - Climatiseurs à simple ou à double conduit ne sont pas éligibles

RGE



# FAQ

- Les dépenses éligibles sont-elles HT ou TTC ?
  - HT, toutes aides reçues par ailleurs déduites (CEE, aides publiques...)
- Sera-t-il possible que l'artisan soit RGE « Chantier » ?
  - Oui, une précision sera prochainement inscrite au BOFIP
- Les travaux induits sont-ils éligibles ?
  - Non, au même titre que l'ancien crédit d'impôt pour les particuliers



# FAQ

- Une entreprise industrielle peut-elle bénéficier du crédit d'impôt ?
  - Oui, mais uniquement pour ses locaux tertiaires (bureaux)
- Les SCI sont-elles éligibles ?
  - Oui, si elles répondent à la définition de la PME et ont une activité commerciale
  - Non, pour celles ayant une activité civile telle que la location nue de locaux

